

<https://www.ecoleemancipee.org/Modifications-statutaires-no1-la-lutte-contre-les-discriminations>



# Modifications statutaires : n°1

## la lutte contre les

### discriminations

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Les congrès du SNES - Congrès SNES-FSU de Paris 2021 - Congrès SNES-FSU de Paris 2021 - les interventions de l'ÉE - Modifications statutaires -



Date de mise en ligne : mercredi 26 mai 2021

---

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

---

Le 18 mars Eric Ciotti appelait à la dissolution de l'UNEF car elle permet des réunions non mixtes. Le 1er avril un "amendement UNEF" permettant de dissoudre les associations faisant des réunions non mixtes racisées a été adopté par le Sénat.

De quel communautarisme parlent Eric Ciotti et les autres élu-es LR et LREM ? Parle-t-il des réunions non mixtes d'hommes blancs de LR à Nice ? Non : ce sont des noir-es, des arabes, des musulman-es dont il parle. De ces réunions non mixtes qui visent à libérer la parole dans un contexte rassurant, dans un espace protégé, pour des personnes qui subissent au quotidien les mêmes violences (physiques ou verbales) et mêmes discriminations systémiques : contrôle au faciès, violences policières, égalité des chances dans la vie étudiante et professionnelle. François Héran montre comment les « discriminations ethno-raciales et religieuses » réduisent drastiquement les chances d'entrer dans la vie professionnelle à hauteur de ses diplômes en s'appuyant sur le testing de l'économiste Marie-Anne Valfort : quatre fois moins de chance pour les musulman-es.

Dans les faits, la lutte contre les discriminations demeure un enjeu majeur.

Pendant longtemps, les difficultés qu'avaient les femmes pour accéder aux responsabilités dans les organisations syndicales étaient ignorées. Il a fallu une lutte acharnée des militantes féministes pour que des mécanismes soient mis en place pour lutter contre les oppressions spécifiques dont elles sont victimes et que leur place soit favorisée à tous les niveaux du syndicat.

Pourquoi ne serait-il pas possible de mettre en place des dispositifs analogues permettant à des personnes non blanches d'accéder à des responsabilités dans un milieu pour l'instant très majoritairement blanc ?

Le sujet n'est quasiment jamais abordé dans les réunions syndicales. Par conséquent, ces discriminations sont passées sous silence. Ainsi, une part toujours plus importante du personnel de l'Éducation Nationale est tenue à l'écart. Il serait d'ailleurs intéressant de s'interroger sur la proportion de personnels précaires parmi ces personnes discriminées.

Le SNES, comme tout collectif, n'est pas totalement imperméable aux formes indirectes de discriminations qui ont cours dans la société, y compris racistes. Le SNES doit combattre toute forme de discrimination en son sein, en favorisant la place des personnes discriminées dans ses instances (les femmes, LGBTQI+, personnes non blanches, personnes invalides) leurs prises de parole et leur accès aux responsabilités. Il les visibilise dans ses écritures pour que chaque personne soit incluse dans les textes rédigés et trouve ainsi sa place dans un syndicat représentatif. C'est un enjeu sociétal et syndical majeur ! Nous avons avancé lors du dernier congrès sur la représentation paritaire dans les instances, il faut poursuivre ce travail !